L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX, No. 73 rue de Chartres. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 19 FEVRIER 1863 — Entre les rues Bienville et Conti.

Nouvelle-Orléans
JEUDI MATIN, 19 FEVRIER.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Vincent & Co, à l'encan, rue de la Bourse, Dessins, vaches boiteuses, toile écrue, etc.
Par G. P. Phinney, rue Gravier, No 64, par ordre du Comité de quartier.—Chaises & vêtements de nègres, etc.
Par J. B. Crozat & Cie, à l'encan.—Marchandises sèches et autres.
Par le Shérif, pour le compte du District.—Le lot de Jacques Bayle.
Par R. H. Sykes, à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 67.—Thés, groceries, provisions et liqueurs.
Par D. E. Morphy, à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 67.—Thés, groceries, provisions et liqueurs.
Par H. H. McLean, à 10 heures, au coin des rues Tchoupitoulas et Common.—Jambons, plats cotés, épaules, lard, gelée, café, eau-de-vie, vins, etc.
Par R. Sykes, à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 67.—Jambons, beurre, thé, farine, chandelles, et autres articles.—A midi, en face de la Place Jackson voitures et chevaux.
Par R. T. Montgomery, à 10 heures, à l'entrepôt Saint Louis.—Farine et graisse.—A onze heures, au poteau 25, rue Dumaint, pommes de terre de choix, jambons et bœuf.—A midi, dans la rue du Camp No. 93, farine, bacon, tabac, etc.

SOUSCRIPTION
AU PROFIT DES OUVRIERS COTONNIERS
Du département de la Seine-Inférieure

Voici la liste des souscrits où l'on trouvera des listes de souscription:

AU CONSULAT DE FRANCE.
Chez MM. EUGENE ROCHEREAU & Cie, rue St Louis.
PAUL JUDE FILS, rue de la Vieille Levée.
LARTIGUE & PERRY, rue Carondelet No 30.
J. LFIST, rue Carondelet No 16.
COSTE BERCIER & Cie, 17, rue St-Louis, et 77, rue Tchoupitoulas.
C. RUTLER, No 155, rue de Chartres.
AU BUREAU DE L'ABEILLE, rue de Chartres.

Les dépêches confédérées interceptées.

Nous avions raison de regarder comme chose très sérieuse l'affaire des dépêches confédérées dont la presse du Nord s'occupait encore, il y a quelques jours, et dont elle a essayé de faire un si grand bruit au moyen d'une publication numérotée et enregistrée tout comme s'il se fait de pièces authentiques, avouées ou reconnues par la diplomatie. Il se trouve aujourd'hui que ces pièces sont apocryphes ou qu'elles étaient imaginées par un agent confédéré pour tromper les Fédéraux. Voici ce que dit à cet égard l'*Enquirer* de Richmond:

Nous avons publié certaines prétendues dépêches, prétendant avoir été interceptées lors de l'arrestation du major Reed Sanders. Nous avons eu raison en parlant avec doute. Nous ne pouvons trouver rien qui soit définitif sur les existences de ces dépêches aux Etats-Confédérés et les Puissances Européennes. Si elles sont vraies, elles, où sont-elles? Nous avons vu plusieurs personnes de certaine autorité, et par les divulgations de ces dépêches, nous pouvions s'attendre à ce que quelque chose se fît jour. Il est certainement assez ridicule, pour ne pas dire plus, de supposer que le major Reed Sanders, pour favoriser un plan secret, se fît un mystère de ses dépêches. Ceux qui connaissent l'homme savent qu'il est très habile à Lodger des lettres et des dépêches très précieuses. Nous ne serons pas surpris que Sanders soit pris des Yankees dans leurs prochaines opérations.

Nous avons trouvé cet extrait de l'*Enquirer* de Richmond dans le New York *Express* du 31 janvier.

ARRESTATION DES ADMIRATEURS
Citoyens de l'Illinois arrêtés pour avoir refusé de souscrire aux lois de l'Etat.

Extrait du *Quincy* (Illinois) *Herald*, du 28 janvier.

Jeudi dernier une centaine de 12 à 15 soldats accompagnaient une voiture dans laquelle quatre prisonniers étaient assis, savoir: Le Docteur Jackson, Jerry de l'autre côté du fleuve, et deux autres, le capitaine Renfrew du bataillon Jerry, et le capitaine Quincy. Le capitaine Renfrew fut pris par les rebelles à Palmyra, Mo., et conduit à Jefferson City, Mo., pour y répondre de son crime, et, de là, à Quincy, où il a été jugé par un conseil de guerre, qui le trouva coupable d'avoir aidé et encouragé des hommes qui, en violant les lois de l'Etat, se mettaient en état de rébellion contre le Président des Etats-Unis. Le capitaine Lafayette, prisonnier de guerre, qui a été présent, prétend qu'il était parti de son plein gré, dans le dessein de rendre de son plein gré à Jefferson City, et qu'il n'a pas été pris comme prisonnier de guerre. Le docteur Jackson, qui a été pris, a été trouvé en possession de deux revolvers, de munitions et d'une carabine, et, de plus, il a été prouvé qu'il était le chef d'une bande de rebelles qui, armée de fusils, de revolvers et de munitions, a été prise à Mendon, Adams County, Illinois, et qu'elle a été conduite à Quincy, Illinois, où elle a été désarmée et dispersée. Le docteur Jackson a été trouvé coupable de haute trahison et condamné à payer une amende de $100 et à rester en prison jusqu'à ce ait été complètement purgé de sa culpabilité. Le capitaine Lafayette a été trouvé coupable de haute trahison et condamné à payer une amende de $100 et à rester en prison jusqu'à ce ait été complètement purgé de sa culpabilité. Le capitaine Renfrew a été trouvé coupable de haute trahison et condamné à payer une amende de $100 et à rester en prison jusqu'à ce ait été complètement purgé de sa culpabilité. Le capitaine Quincy a été trouvé coupable de haute trahison et condamné à payer une amende de $100 et à rester en prison jusqu'à ce ait été complètement purgé de sa culpabilité. Le capitaine Quincy a été trouvé coupable de haute trahison et condamné à payer une amende de $100 et à rester en prison jusqu'à ce ait été complètement purgé de sa culpabilité.

Fredericksburg, Virginie, 15 janvier 1863.

Monsieur, je regrette la violence du vent qui, plus qu'aucune autre cause, empêche toute communication entre nous. Je regrette beaucoup plus sincèrement que les communications universelles soient prohibées par des officiels galonnés et les salaires avec accroissement de pots-de-vin, et que les hommes de la trempe peu coulant, prêts à vendre la patrie, aient pris une place aussi élevée dans la patrie.

Je vous ai envoyé deux journaux, qui ne sont pas de la dernière date, mais qui étaient les moins vieux attendu que je n'avais pas d'autres.

Je sais que vous désirez beaucoup faire acte de réciprocité courtoise, mais je comprends si bien les circonstances où nous sommes qu'une apologie est en réalité inutile.

Si vous restez ici un jour de plus, deux autres compagnons de captivité auxquels j'appartiens seront forcés de garder cette place, et j'espère que le vieux Borée aura alors cessé de nous faire violence.

Nous sommes fatigués de la guerre, mais nous sommes encore plus fatigués de la Nouvelle-Angleterre. Nous n'avons pas de querelle avec New-York, les Etats de l'Ouest, ou la Pennsylvanie, mais la Nouvelle-Angleterre, à cause de son mal et de son orgueil, a dû nous prendre à bras-le-corps et nous mettre à terre. Je pense que le cri de bataille, rappelons nous tous tous obligations mutuelles puisque nous appartenons à la même race et au même sang, et puissent les sévérités de la guerre être atténuées par les mémoires du gentilhomme.

Nous commettons pour le principe social du *self-gouvernement*, car nous croyons tous que les gouvernements tiennent leurs justes pouvoirs du consentement des gouvernés, et nous croyons que, quand, que les droits de ceux-ci sont violés ou outrés, que les droits de ceux-ci sont violés ou outrés, que les droits de ceux-ci sont violés ou outrés